

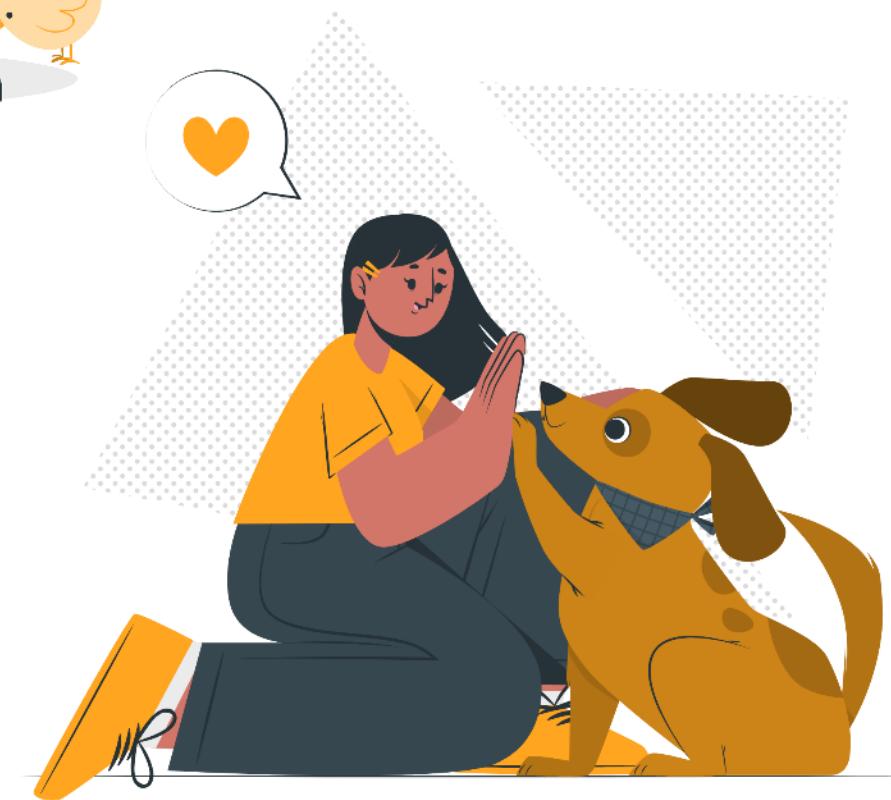
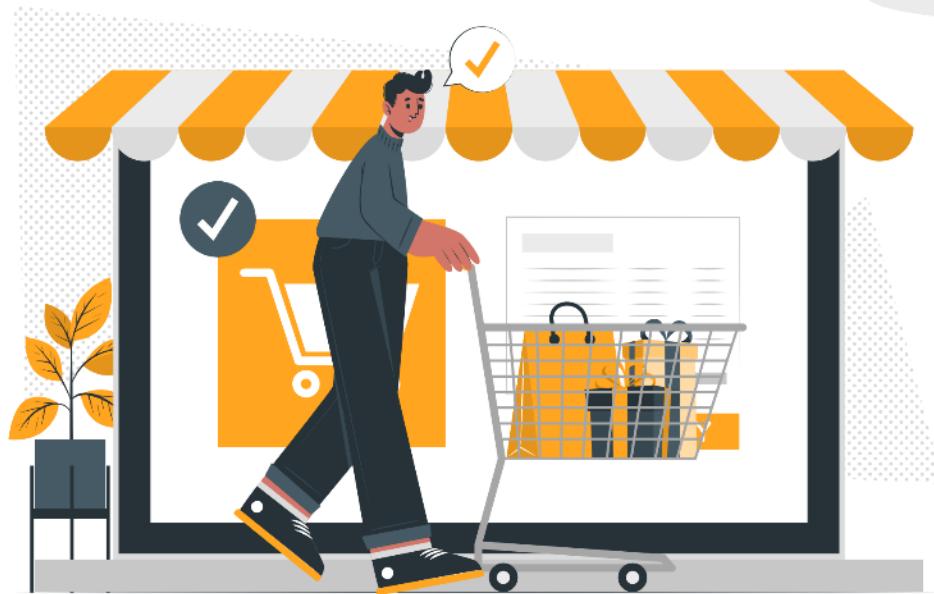


# Minijobs: et si vous profitiez d'un coup de pouce des jeunes?

Jessica De Bernardini, responsable Portail Jeunes

# Définition des Minijobs

- Travaux légers que les jeunes (entre 13 et 17 ans) peuvent effectuer chez des particuliers ou au sein d'une administration, d'une association ou d'une entreprise.
- Il peut s'agir de Minijobs:
  - à l'heure
  - hebdomadaires
  - durant les vacances scolaires
- Le type de travail, la durée et la fréquence des Minijobs doivent respecter les lois sur le travail et sur la protection des jeunes (cf. [directives juridiques](#) de SmallJobs pour la Suisse)



# Rémunération

- Portail Jeunes a défini les tarifs horaires suivants :

Âge	Rémunération
13-15 ans	13 CHF
16-17 ans	15 CHF

# Objectifs

## **Pour les jeunes**

Renforcement des compétences psychosociales

Elargissement du réseau local

Renforcement des compétences financières

Nouvelles expériences utiles à l'intégration professionnelle

## **Pour les employeurs·euses**

Image positive des jeunes

## **Pour les communes**

Une plus grande égalité des chances entre les jeunes

Une plus grande participation des jeunes à la vie sociale



# MINIJOBS

REGION MORAT VULLY



## À la recherche d'un petit boulot?

Tu as entre 13 et 17 ans?  
Tu souhaites faire de nouvelles expériences, apprendre, rencontrer de nouvelles personnes et gagner un peu d'argent de poche ?

## Besoin de soutien par des jeunes?

Vous êtes une personne privée ou travaillez dans une entreprise, une association ou une administration?  
Vous avez besoin d'aide pour un travail ? Vous avez le temps et l'envie d'accompagner les jeunes dans leurs tâches ?

## LES MINIJOBS SONT LÀ POUR VOUS !

Toutes les informations sur le site web



[www.portail-jeunes.ch/minijobs-fr](http://www.portail-jeunes.ch/minijobs-fr)



[info@portail-jeunes.ch](mailto:info@portail-jeunes.ch)



+41 79 894 32 35

Le Service de promotion de l'enfance et de la jeunesse de la région Morat Vully – Portail Jeunes est le fruit d'une collaboration entre les communes de Courgevaux, Cressier, Greng, Meyriez, Mont-Vully, Morat et Muntelier.



# MINIJOBS

REGION MURTEN VULLY



## Auf der Suche nach einem kleinen Job?

Bist Du zwischen 13 und 17 Jahre alt? Möchtest Du neue Erfahrungen machen, lernen, neue Leute kennenlernen und Dir ein kleines Taschengeld verdienen?

## Bedarf an Unterstützung von Jugendlichen?

Sind Sie eine Privatperson oder arbeiten Sie in einem Unternehmen, einem Verein oder einer Verwaltung? Brauchen Sie Hilfe bei einer Arbeit? Haben Sie Zeit und Lust, den Jugendlichen bei ihren Aufgaben zu begleiten?

## DIE MINIJOBS WARTEN AUF SIE!

Alle Informationen auf der Website



[www.portail-jeunes.ch/de/minijobs-de](http://www.portail-jeunes.ch/de/minijobs-de)



[info@portail-jeunes.ch](mailto:info@portail-jeunes.ch)



+41 79 894 32 35

Portail Jeunes – Die Kinder- und Jugendfachstelle der Region Murten Vully ist das Ergebnis einer Zusammenarbeit der Gemeinden Courgevaux, Cressier, Greng, Meyriez, Mont-Vully, Muntelier und Murten.

# Concrètement pour vous?

- Vous trouvez toutes les informations sur le site: [www.portail-jeunes.ch/minijobs-fr/](http://www.portail-jeunes.ch/minijobs-fr/)
- Vous pouvez vous inscrire directement sur le site SmallJobs ou par téléphone (079 894 32 35)
- Une fois inscrit·e, vous recevez un contrat à signer et à nous renvoyer avec une copie d'une pièce d'identité
- Dès que votre dossier est complet, votre offre de Minijob est visible sur l'application Smalljobs
- Dès lors, Portail Jeunes distribue votre offre de Minijob et vos coordonnées à un·e jeune, qui vous contactera directement.

Erfolgreich abgemeldet.



Portail Jeunes

Kontaktperson: Jessica De Bernardini

+41 79 894 32 35 (Mo, Do, Fr · Lu, je, ve)

info@portail-jeunes.ch

[www.portail-jeunes.ch/minijobs](http://www.portail-jeunes.ch/minijobs)



# En tant qu'employeur·euse, à quoi est-ce que je m'engage?

- Montrer le travail de manière professionnelle et donner les informations nécessaires aux jeunes.
- Les rapports de travail sont conclus directement entre le·la jeune et l'employeur·euse.
- Portail Jeunes sert d'intermédiaire et ne peut être tenu pour responsable.
- Assurance accident : les jeunes sont assuré·e·s contre les maladies et accidents professionnels par le biais de leur assurance-maladie obligatoire (jusqu'à un salaire annuel de 750 CHF).
- L'assurance responsabilité civile privée de la famille des jeunes ou de l'employeur·euse prend en charge les coûts liés à des dommages matériels ou personnels à des tiers (en fonction du dommage).
- Selon la protection des jeunes travailleurs·euses, les travaux légers sont autorisés en Suisse pour les jeunes à partir de 13 ans dans le cadre suivant :

Âge	Horaires de travail	Durée maximale par jour			Durée maximale par semaine		Travaux interdits
		Lu-Ve	Sa	Di	Période scolaire	Vacances	
13-15 ans	8h-18h	3h	8h	0h	9h	40h*	Cinéma, cirque, service à la clientèle dans des établissements de restauration
16-18 ans	8h-22h	3h	8h	0h	9h	40h*	Service dans les bars, clubs, etc., travaux dangereux

\* Au maximum durant la moitié des vacances scolaires

# Une question?



## Contact

**Jessica De Bernardini**

### **Responsable Portail Jeunes**

Service de promotion de l'enfance et de la jeunesse de la région Morat Vully

[info@portail-jeunes.ch](mailto:info@portail-jeunes.ch)

079 894 32 35

[www.portail-jeunes.ch](http://www.portail-jeunes.ch)